



VILLE de SAVERNE

Direction Etudes, Projets,
Travaux, Patrimoine
AS

ARRETE MUNICIPAL PROVISOIRE N° 101 / 2023 S.T.

LE MAIRE DE LA VILLE DE SAVERNE,

Vu les articles L 2542-1 et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article R 411-8 du Code de la Route,
Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,
Vu la loi n° 82-623 du 27 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des
Départements et des Régions,
Vu la demande formulée par M. WILLE

CONSIDERANT QUE :

L'aménagement d'une entrée charretière dans la rue Clémenceau nécessite la prise de mesures en matière de circulation, de sécurité et de stationnement.

ARRETE :

Article 1er : Pour permettre l'aménagement d'une entrée charretière, il y a lieu d'interdire le stationnement des véhicules dans la rue Clémenceau à la hauteur du n° 10.

Cette mesure est applicable les 9, 10 et 11 mai 2023.

Article 2 : La signalisation réglementaire correspondante sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 : Tout stationnement de véhicule interdit par le présent arrêté, sera considéré comme gênant, verbalisé et déplacé en fourrière. Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : M. le Commandant, Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Saverne, M. le Chef de Service de la Police Municipale et Rurale de Saverne, M. le responsable de la voirie des Services Techniques Municipaux sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché selon les coutumes et publié dans la presse locale.

Ampliation sera adressée à :

- . M. le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Saverne
- . Monsieur le Commandant, Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Saverne
- . Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale et rurale de Saverne
- . Monsieur le Capitaine, Commandant le Centre de Secours Principal de Saverne
- . Monsieur le responsable de la voirie des services techniques municipaux
- . Monsieur le Médecin Chef du SMUR – Hôpital Civil de Saverne
- . Monsieur WILLE
- . Monsieur SUHR – services techniques de la Ville de Saverne.
- . Mme IRLINGER, directrice de cabinet du Maire

Saverne le 21 avril 2023

Le Maire :
Stéphane LEYENBERGER

